

# LA GRÈCE D'ÎLE EN ÎLE

12-17 ans



## Dates

14 jours

08/07 au 21/07

Tu vas partir pour un **périple à travers l'archipel des Cyclades** : trois îles à découvrir, les déplacements en ferrys, la mer bleue turquoise, des jolis petits villages typiques. Tu logeras dans des **campings (bungalows ou tentes aménagées** de 3 ou 4 places) à Paros, Naxos et à Santorin. Puis à Athènes, dans un petit **hôtel familial** avec des chambres de 2 ou 3 lits avec salle de bain. Pour les repas, c'est toi qui feras les menus, les courses et la cuisine (avec des petits restaurants de temps en temps !)

## Encadrement

1 directeur(trice) de séjour  
1 animateur(trice) pour 10  
1 surveillant(e) de baignade  
1 assistant(e) sanitaire

## Transport

Voyage en avion Paris-Athènes  
ou Santorin  
Déplacements en ferrys et  
transports locaux  
Départ et retour en car Rosny sous  
Bois -aéroport

**VOIR  
FORMALITES DE  
VOYAGE AU DOS**



## Au programme :

**12 jours à travers l'archipel des Cyclades : Paros et ses villages de pêcheurs, ses plages et ses criques, Naxos pour grimper le Mont Zeus et Santorin, qui offre un spectacle impressionnant grâce à son ancien volcan**

- Activités nautiques (kayak de mer, paddle, snorkelling) : une activité sur chaque île
- Excursion au volcan de Santorin
- Randonnée au Mont Zeus à Naxos
- Balade en bateau
- Baignades et jeux de plage
- 

## 2 jours à Athènes :

- Visite de l'Acropole
- Balade dans les ruelles de la vieille ville
- Découverte des marchés
- 

Après ces journées : L'équipe d'encadrement mettra en place des animations et des veillées qui auront lieu au camping ou sur la plage !

## FORMALITES

### Séjour en Grèce

Voici les documents nécessaires au séjour :

- La carte d'identité ou le passeport du participant, en cours de validité
- L'autorisation de sortie de territoire ORIGINALE (pas de photocopie) avec la copie de la pièce d'identité du parent signataire (et la photocopie de du livret de famille si les noms de l'enfant et du parent qui a signé sont différents)
- La carte européenne d'assurance maladie du participant
- Le pass nautique

**Attention :** pour les jeunes qui n'ont pas la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, il faut avoir son passeport en cours de validité et sa carte de circulation.

## CHARTRE DU TELEPHONE PORTABLE

Pour le bon déroulement du séjour, il est demandé de respecter les règles ci-dessous. Le directeur du séjour est libre de mettre en place un règlement plus restrictif s'il constate des abus de la part du groupe :

- Jusqu'à 14 ans, les téléphones sont ramassés par l'équipe d'animation et sont distribués à un moment de la journée pour que les enfants puissent contacter leurs parents.
- Les téléphones peuvent servir pour prendre des photos pendant les visites.
- Interdiction de téléphoner, de recevoir un appel, d'émettre ou de recevoir des SMS, durant les visites et activités proposées ;
- Les écouteurs ou casques sont rangés lors des visites et activités de la journée ;
- Pour les séjours linguistiques, les téléphones sont interdits pendant les cours sauf si le professeur demande aux jeunes de l'utiliser pour effectuer une recherche.
- Les enfants pourront téléphoner et recevoir des appels de leur famille à des moments définis par l'équipe d'animation.
- Les téléphones seront ramassés après le coucher et seront rendus après le petit déjeuner.
- En cas de problème, les personnes à prévenir en premier lieu sont obligatoirement les animateurs accompagnateurs et non pas les parents. L'information sera, si nécessaire, transmise aux parents par le directeur du séjour.
- Avant de publier une photo, une vidéo ou une story sur un réseau social, le jeune devra s'assurer du consentement des autres jeunes figurant sur la publication.
- En cas de manquement à ces règles, les téléphones seront confisqués.

